

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 138^E ASSEMBLÉE 24 AU 28 MARS 2018, GENÈVE

Du 24 au 28 mars 2018, l'Union interparlementaire a tenu à Genève sa 138^e Assemblée, à laquelle ont assisté 766 parlementaires, dont 57 présidents d'assemblée parlementaire, venus de 148 pays et de 8 assemblées parlementaires internationales ainsi que des représentants de 31 organisations régionales et internationales. Le nombre total de participants était de 1 535 personnes.

Le Parlement français y était représenté par **Sophie ERRANTE**, députée, présidente exécutive du groupe français de l'UIP, cheffe de la délégation, **Robert del PICCHIA**, sénateur, président du sous-comité des finances et membre du comité exécutif de l'UIP, **Edouard COURTIAL**, sénateur, **Laurence DUMONT**, députée, membre du comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, **Nadia ESSAYAN**, députée, **Philippe GOSSELIN**, député, **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, député, membre du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, **Didier MARIE**, sénateur, **Bernard PERRUT**, député, et **Véronique RIOTTON**, députée. Concomitamment à l'Assemblée de l'UIP, l'Association des secrétaires généraux de parlement tenait sa session de printemps, avec la participation pour la France de **Christophe PALLEZ**, secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale, et **Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD**, secrétaire général de la Présidence du Sénat.

L'ouverture de l'Assemblée proprement dite, le samedi 24 mars, a été précédée de la réunion du sous-comité des finances, le mercredi 21 mars, des réunions du comité exécutif, les jeudi 22 et vendredi 23 mars, ainsi que des réunions du comité des droits de l'homme des parlementaires et du groupe géopolitique des Douze Plus dont la France est membre le vendredi 13 mars.

I - RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. **Robert del PICCHIA** a présidé la réunion du sous-comité des finances du 21 mars puis a participé aux réunions du Comité exécutif des 22 et 23 mars.

Il a présenté les comptes pour 2017 qui se caractérisent par un excédent de 560 000 francs. Cet excédent est conjoncturel et s'explique par la conjonction des résultats suivants : l'augmentation 1,5 %¹ des contributions des membres et l'accueil de nouveaux membres ont accru les recettes de 177 000 francs par rapport à 2016 ; cependant, les charges salariales de l'UIP ont baissé grâce à la réduction temporaire du nombre de personnels employés, plusieurs départs d'agents n'ayant pas donné lieu à un remplacement immédiat : ce décalage dans le temps des recrutements a permis de réduire de 442 000 francs les dépenses, mais au prix d'une charge de travail exceptionnellement plus élevée et sans compensation financière des personnels en place ; en outre l'UIP a eu moins recours aux agents temporaires car ses deux assemblées ont eu lieu hors de Genève, ce qui a permis d'éviter de recruter les agents de sécurité et d'accueil indispensables au Centre international de conférences de Genève. La Russie a en outre accepté de prendre en charge, pour l'assemblée de Saint-Petersbourg, des dépenses relevant habituellement de la responsabilité de l'UIP afin d'alléger les charges de l'UIP. En revanche, l'UIP a subi en 2017 une perte de change exceptionnellement élevée de

¹ Pour 2018, elles ont été augmentées de 2 % avec un engagement de ne pas les augmenter en 2019 et 2020 sauf nécessité de financer des mesures exceptionnelles nouvelles.

83 000 francs due à l'affaiblissement du franc suisse par rapport au dollar, ce qui a conduit à introduire une forte dépréciation de créance dans les comptes.

M. **Robert del PICCHIA** a également appelé l'attention sur l'accroissement des membres débiteurs aux créances douteuses (154 000 francs de cotisations, soit un montant trois fois supérieur à celui de 2015, représentant 1,4 % de liquidités de l'UIP) et, plus globalement, des retards de paiement des membres (812 000 francs, soit 7,5 % des liquidités).

Le sous-comité des finances a par ailleurs relevé la nette prédominance des femmes au sein des personnels de l'UIP. Il s'est en outre interrogé sur l'importance des dépenses de consultants, nettement supérieures à celles des interprètes et des traducteurs (1,3 million de francs). Ces dépenses sont rendues nécessaires pour permettre à l'UIP de réaliser des actions prévues dans sa Stratégie. Le recours aux experts permet souvent d'éviter de solliciter les personnels de l'UIP et donc de demander d'augmenter ses effectifs.

Le sous-comité a ensuite examiné chacune des propositions d'action contenues dans le document intitulé « Vision de la Présidente » ainsi que les amendements déposés par la présidente de l'UIP au regard de leur coût et des disponibilités financières du budget de l'UIP. Il a notamment demandé à la présidente de définir des priorités au sein des actions qu'elle propose dans sa « Vision » afin de pouvoir commencer à la mettre en œuvre. Cependant, le sous-comité des finances a le sentiment que certaines dépenses de consultants pourraient réorienter vers des actions prioritaires contenues dans la « Vision ». En fin d'après-midi, à leur demande, M. **Robert del PICCHIA** a convié la présidente et les présidents des groupes géopolitiques à se réunir avec le sous-comité des finances pour débattre de ses conclusions et de son approche des propositions contenues dans la « Vision » et les amendements aux Statuts présentés par la Présidente de l'UIP.

Les 22 et 23 mars, après avoir entendu les rapports d'activité du secrétaire général et de la présidente de l'UIP, ces points de l'ordre du jour ayant mis au grand jour les divergences et frictions existant entre ces deux personnes, le Comité exécutif a tenté de trouver un modus vivendi entre ces deux autorités puis a débattu pendant deux demi-journées des actions proposées par la présidente de l'UIP dans sa « Vision » pour l'UIP ainsi que des amendements et sous-amendements aux Statuts et Règlements appelés à être examinés par le Conseil directeur puis l'Assemblée lors de la présente session, et les communications écrites adressées par de nombreuses délégations à leur sujet. Les divergences entre les membres du comité exécutif n'ont pas pu être résorbées, aussi M. **Robert del PICCHIA** a-t-il proposé de corriger l'ordre du jour du Conseil directeur afin qu'il ne soit saisi que des seuls amendements relatifs aux jeunes parlementaires et ainsi d'éviter un rejet fortement probable des propositions de la présidente (puisque une majorité des deux tiers des voix exprimés est requise), ce retrait laissant le temps à M. Konstantin Kosachev, vice-président du comité exécutif, de mener une médiation, comme l'ont proposé la présidente et plusieurs membres du comité, afin de dégager des rédactions de compromis susceptibles de recueillir un consensus le plus large possible au sein du comité exécutif, qui serait convoqué en session extraordinaire en mai ou juin pour examiner les propositions de M. Kosachev (les nouveaux amendements rectifiés devant être déposés avant le 14 juillet pour être examinés lors de la 140^e Assemblée d'octobre 2018).

Lors de sa réunion du 27 mars, le comité exécutif a examiné la situation de plusieurs pays membres de l'UIP, en particulier le Venezuela pour lequel la présidente a bon espoir de parvenir à organiser une visite parlementaire alors même que l'élection présidentielle du 20 mai est très contestée, et la Turquie qui refuse au comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP de rendre visite aux députés emprisonnés et de rencontrer les magistrats.

M. Konstantin Kosachev a ensuite fait le point sur les travaux du groupe de travail sur la Syrie (*cf.* VIII du compte rendu).

La présidente de l'UIP a ensuite présenté la sélection de ses actions prioritaires au sein de sa « Vision », après en avoir débattu vendredi dernier à déjeuner avec les membres du sous-comité des finances présidé par Robert del Picchia.

Sur le compte rendu de la première réunion du groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'UIP les 5 et 6 février 2018, M. **Robert del PICCHIA** est intervenu pour rappeler qu'à Saint-Pétersbourg en octobre 2017, il a avait été décidé de constituer un groupe de douze membres. Les premiers parlements ayant répondu à la sollicitation écrite envoyée précédemment ont été retenus. La France et le Royaume-Uni ont alors pris acte qu'ils n'étaient pas retenus, comme l'Allemagne, c'est-à-dire les trois pays les plus touchés par le terrorisme en Europe. Aussi la France ne reconnaît-elle pas la pertinence de ce groupe et dénoncera toute proposition inacceptable au regard de sa sécurité et celle des pays européens.

Le secrétaire général de l'UIP a rappelé qu'à Saint-Pétersbourg le comité exécutif avait décidé de confier le soin à la présidente de compléter les nominations afin d'équilibrer le groupe. C'est ce pouvoir que Mme Gabriela Cuevas a utilisé pour faire entrer l'Iran et l'Algérie dans le groupe, à leur demande, lors du comité exécutif des 3 et 4 février 2018. Face aux interrogations de plusieurs membres du comité exécutif dont l'effectif présent était réduit à cinq membres, il a été décidé de renvoyer à octobre 2018 la question de la composition du groupe. Le compte rendu d'activité comportant la composition actuelle du groupe sera néanmoins soumis au Conseil directeur siégeant le 28 mars.

II - RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

La France appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ». Celui-ci a tenu quatre réunions, les vendredi 23 mars, de 16h00 à 19h30, lundi 26 mars à 8h00, mardi 27 mars à 8h00 et mercredi 28 mars à 8h30.

Le vendredi 23 mars, le groupe a débattu, pour commencer, de la demande d'adhésion de l'Azerbaïdjan. Observant que l'appartenance au groupe des Douze plus ne reposait pas tant sur une identité géographique clairement définie que sur une commune adhésion à tout un ensemble de valeurs ayant trait au respect de la démocratie, des libertés et des droits de l'homme, il s'était proposé d'entendre la délégation de l'Azerbaïdjan, qui a finalement retiré sa candidature. Il a ensuite procédé à la désignation de ses candidats aux différents postes à pourvoir au sein des organes de l'UIP.

Sur le point d'urgence, il s'est largement prononcé en faveur de la proposition de résolution déposée par la Suède sur « *la violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail, en particulier dans les parlements, suite à l'émergence du mouvement #MeToo* » ; la délégation française a cependant fait remarquer que cette proposition, nonobstant l'importance de son sujet, répondait peu à la définition du point d'urgence donnée par les Statuts (« une situation majeure et récente de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale ») contrairement à la proposition déposée par la Palestine, relative à la forte diminution de l'assistance apportée aux réfugiés palestiniens consécutive à la décision américaine de réduire de moitié son aide à l'UNRWA, dont on comprenait bien qu'elle était de nature à avoir des conséquences immédiates et graves, même si cette proposition devrait être amendée pour en retirer les aspects excessifs.

Les propositions de modifications des statuts et règlements de l'UIP proposés par la nouvelle Présidente de l'UIP, Mme Gabriela Cuevas Barron, ont donné lieu, en fin de réunion, à un échange de vues auquel celle-ci a participé, expliquant que les débats devant le comité

exécutif n'avaient pas permis d'arriver un consensus et qu'elle avait préféré les retirer. M. Robert del Picchia a précisé que le comité exécutif n'était pas hostile à la réforme, et qu'il rendrait compte plus en détail, lors de la prochaine réunion, des considérations qui ont conduit au retrait des amendements déposés par la Présidente et par M. Konstantin Kosachev.

Le 26 mars, M. **Robert del PICCHIA** a présenté les débats intervenus au sein du comité exécutif au sujet de la Vision et des amendements de la présidente et l'état des relations entre la présidente et le secrétaire général. Il a justifié la décision de retrait de l'ordre du jour des amendements de la présidente et de M. Kosachev par l'impossibilité de trouver un consensus au sein du comité exécutif, le risque étant grand que ces propositions soient rejetées par l'Assemblée alors même que la plupart des délégations sont favorables à l'adoption de mesures de réformes. Une mission de recherche de compromis a donc été confiée au premier vice-président du comité exécutif. M. Robert del Picchia a souligné l'intérêt d'associer M. Kosachev à une réunion du groupe des Douze Plus avant qu'il ne présente ses conclusions et leur chiffrage financier devant un comité exécutif extraordinaire de l'UIP car la réunion du comité exécutif des 22 et 23 mars a montré le désaccord des quatre représentants des Douze Plus sur de nombreux amendements présentés par la présidente.

Le 27 mars, le groupe des Douze Plus a entendu la délégation du Venezuela sur la situation dans le pays puis la délégation du Qatar sur la situation de blocus subie par ce pays suite à la décision de rupture des relations diplomatiques prise par dix gouvernements le 5 juin 2017 (Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, EAU, Égypte, Yémen, Libye, Maldives, Maurice, Mauritanie)

Le 28 mars, le groupe des Douze Plus, a débattu du vote intervenu la veille sur le point d'urgence (*cf.* IV). M. Duarte Pacheco a expliqué les raisons qui l'avaient conduit à tenter une démarche auprès de la Présidente et du Secrétaire général de l'UIP pour renvoyer à nouveau la proposition de résolution au Comité de rédaction : ni Israël, désigné par le groupe des Douze Plus, ni la Turquie, qui devait en être membre de droit comme co-auteur du projet de résolution, n'avaient participé au comité de rédaction, et la Belgique s'y était donc retrouvée très isolée ; de ce fait, la rédaction proposée allait susciter selon toute vraisemblance un grand nombre de réserves, en particulier parmi les Douze Plus, ce qui n'est pas une bonne chose ; c'est en qualité de parlementaire portugais qu'il avait formulé cette suggestion mais elle avait été interprétée comme formulée au nom des Douze Plus, dont il a reconnu qu'ils n'en avaient pas débattu. M. **Robert del PICCHIA** a regretté que le soin de porter cette suggestion n'ait pas été confié à un autre membre de la délégation portugaise ce qui aurait permis d'éviter l'ambiguïté qui a conduit à la considérer comme émanant des Douze Plus ; il a estimé qu'un renvoi en comité de rédaction, procédure qui n'est pas prévue par les statuts, est une opération délicate dans laquelle on ne doit pas s'engager sans s'être assuré de soutiens auprès les autres groupes géopolitiques.

Le groupe des Douze Plus a ensuite débattu des résultats de la réunion du comité exécutif de l'UIP du 27 mars, en particulier de la réserve exprimée par Robert del Picchia sur le rapport du groupe de haut niveau sur le terrorisme. Il a également entendu M. Laurent Sauveur, directeur exécutif au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

III - LE FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Mme **Sophie ERRANTE**, Présidente exécutive du groupe français a participé au *Bureau des Femmes parlementaires* dont elle a été élue membre en octobre 2017, en remplacement de Michèle André et pour la durée de la fin du mandat de cette dernière. S'exprimant sur la question de la violence envers les femmes en politique et plus particulièrement dans les parlements, elle a indiqué qu'elle avait participé à l'enquête actuellement menée par l'UIP ;

elle a estimé qu'il convenait de ne pas s'arrêter uniquement à la violence envers les femmes parlementaires mais de s'intéresser aussi aux différentes formes de violences auxquelles peuvent être exposées les collaboratrices, qui sont d'autant plus vulnérables qu'elles se trouvent dans une situation de forte dépendance à l'égard de leur employeur. Il fallait introduire dans leurs contrats de travail des dispositions protectrices. Elle a ensuite expliqué les raisons pour lesquelles la délégation française n'avait pas apporté son soutien au projet suédois de point d'urgence : non que les violences envers les femmes ne fussent pas un sujet important mais parce qu'il ne s'agissait pas tant d'un fait d'actualité appelant une réponse immédiate que d'une situation honteuse que l'actualité avait brutalement mis en lumière et qui appelait une prise de conscience durable et un travail d'éducation.

Elle a également participé, avec Mme **Laurence DUMONT**, dans l'après-midi, à la réunion du *Forum des femmes parlementaires* qui a organisé une réunion sur le thème : « Pourquoi les femmes sont-elles encore sous-représentées en politique ? »

IV - LE DÉBAT GÉNÉRAL ET LE POINT D'URGENCE

L'UIP a choisi de centrer le débat général de sa 138e Assemblée sur la négociation en cours du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Son thème était le suivant : « *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes.* ». Mme **Sophie ERRANTE**, dans son intervention, le 27 mars, a salué l'action de l'UIP pour promouvoir ce pacte mondial et appelé les parlements à suivre les négociations en cours et s'en saisir même si les dispositions de ce pacte ne seront pas contraignantes. Il définira un cadre qu'aucun ne pourra ignorer et donnera des pistes pour gérer les flux migratoires et s'attaquer à leurs causes. Parmi celles-ci figurent les guerres, les conflits religieux, ethniques, religieux, la pauvreté, l'accès aux besoins fondamentaux (eau, nourriture, logement, travail, soins,...), le sexisme, mais le besoin de paix et de stabilité domine. C'est par le développement et le respect des ODD qu'un espoir pourra être redonné aux populations qui souffrent. C'est pourquoi les initiatives de terrain doivent être saluées et diffusées, en particulier celles en faveur du climat comme celle des 121 pays qui ont participé à la fondation de l'International Solar Alliance sous l'égide du Premier ministre indien Narendra Modi. Il appartient aux parlementaires de favoriser les projets structurants qui donnent un avenir aux populations qui aujourd'hui n'en n'ont pas. Si la seule solution pour certains est de payer un passeur, de vendre un organe ou de se prostituer, les parlementaires doivent ensemble mettre fin à ces trafics qui sont la honte du XXI^e siècle ; la traite des êtres humains ne doit pas être tolérée, elle doit être combattue chaque jour.

Sur le **point d'urgence**, l'Assemblée a finalement été saisie de trois propositions après le retrait de celle de l'Iran en séance : une proposition de la Palestine fusionnée avec celles du Bahreïn, du Koweït et de la Turquie (« *les conséquences de la déclaration des États-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies* »), une proposition d'Israël (« *Les répercussions des activités pernicieuses de l'Iran, menées par le Corps des gardiens de la révolution islamique et sa Force Al-Qods dans les principaux théâtres d'opération du Moyen-Orient, comme la Syrie, le Liban, l'Iraq et le Yémen, et sur la scène palestinienne* ») et une proposition de la Suède (« *la violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail, en particulier dans les parlements, suite à l'émergence du mouvement #MeToo* »). Lors du vote, le dimanche 25 mars, la délégation française, conformément à la position adoptée par le Groupe des Douze Plus, a voté en faveur de la proposition de résolution déposée par la Suède, mais a également donné ses 18 voix en faveur de la proposition palestinienne fusionnée et trois voix en faveur de la proposition de résolution israélienne (et 15 abstentions). Au final, la proposition fusionnée a été retenue par 843 voix pour, 132 voix contre et 479 abstentions

contre la proposition de la Suède (830 pour, 298 contre et 326 abstentions), la proposition israélienne recueillant 108 voix pour, 495 voix contre et 841 abstentions.

Le comité de rédaction, composé des représentants de tous les groupes géopolitiques, réuni pour améliorer la rédaction de la proposition de résolution afin de tenter de parvenir à un consensus sur ses termes a, sur le rapport de la Belgique, remis, le 26 mars, un texte presque inchangé. Le 27 mars, compte tenu de ses termes souvent excessifs, le Portugal a, par la voix de M. Duarte Pacheco, avant le vote sur son adoption, proposé de reporter le vote afin de renvoyer le texte au comité de rédaction pour l'améliorer afin de permettre un consensus. La République tchèque puis la France ont alors pris la parole pour exprimer des réserves sur le texte soumis à l'Assemblée. Mme **Sophie ERRANTE** a indiqué que sur bien des points la proposition présentée par la Palestine rejoint la position que défend la France, c'est pourquoi elle votera en sa faveur malgré des formulations excessives. Elle a poursuivi ses explications en réaffirmant que la France est l'amie d'Israël et de la Palestine. Elle défend le droit d'Israël d'exister, de vivre en sécurité et d'appartenir à la communauté des États souverains. De la même façon, elle soutient la création d'un État palestinien vivant dans des frontières sûres et reconnues, en sécurité au côté d'Israël. Pour la France, Jérusalem doit être la capitale de ces deux États. La France exprime donc deux réserves sur la proposition de résolution : primo, elle considère que Jérusalem doit devenir, à terme, la capitale de ces deux États et ne reconnaît pour l'instant aucune souveraineté sur Jérusalem tant qu'un règlement négocié du conflit n'a pas abouti : c'est le droit international tel qu'il résulte notamment de la résolution 478 de 1980 des Nations Unies. La formulation du paragraphe 5, point 2 de la résolution parlant de consolider la souveraineté de la Palestine sur la ville sainte de Jérusalem et qui, indirectement, reconnaît l'existence de la Palestine va donc au-delà de ce que la France peut accepter : la France exprime donc une réserve expresse sur ce point 2. Une seconde réserve est interprétative car le texte n'est pas clair : la notion de « territoire occupé » avec l'ambivalence du singulier, le pluriel étant préférable pour être en conformité avec les résolutions des Nations Unies, est à comprendre en relation avec les frontières de 1967 et ne saurait remettre en cause l'existence de l'État d'Israël.

Le débat a duré plus d'une heure, à l'issue duquel la France a voté en faveur de la motion de renvoi qui a recueilli le vote favorable de 38 délégations contre 46 qui s'y sont opposées. En conséquence, la France a maintenu ses réserves sur le point 2 du paragraphe 5. Au total, 30 délégations ont exprimé des réserves sur tout ou partie de ce texte.

V - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* a tenu quatre séances, le dimanche 25 matin et l'après-midi, ainsi que le lundi 26 et le mardi 27 au matin au cours desquelles elle a discuté et adopté un projet de résolution sur le thème « La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable ». Mme **Véronique RIOTTON** en a assuré le suivi avec l'appui de **Didier MARIE** lors des deux réunions du 25. Elle a défendu et fait adopter les amendements présentés par la France : un premier amendement reconnaissant les répercussions que peuvent avoir des changements climatiques et les migrations qu'ils ne peuvent manquer d'entraîner sur la paix et la sécurité a été fusionné avec des amendements voisins et intégré dans le texte. La préoccupation exprimée par un second amendement a été prise en compte par la rédaction finale qui a substitué à la formule « l'autonomisation des femmes et des enfants » la formule plus adaptée de « l'autonomisation des femmes et le respect des droits des enfants » ; enfin, grâce à la forte mobilisation des membres du groupe de Douze plus, et après un débat animé, elle a fait adopter un amendement qui étendait aux personnes d'orientation sexuelle LGBTI la protection que les parlements doivent aux groupes marginalisés.



Véronique Riotton et Didier Marie à la commission de la paix

Mmes **Nadia ESSAYAN** et **Véronique RIOTTON** ont suivi les travaux de la *deuxième commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* qui s'est réunie à trois reprises, le dimanche 25 dans la matinée, et les lundi 26 et mardi 27 mars après-midi pour discuter et adopter une résolution sur le thème : « Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le secteur des énergies renouvelables ». Elle a défendu les deux amendements déposés par la France : le premier demandant la mise en place d'une fiscalité incitative pour stimuler l'investissement privé a été rejeté car les rapporteurs ont estimé que les entreprises recherchaient un effet d'aubaine et que la fiscalité était incluse dans la notion de « cadre juridique » mentionnée dans la proposition de résolution ; le second amendement est devenu sans objet à la suite de l'adoption d'un amendement de rédaction globale du point 11 destiné à concilier les amendements déposés sur ce point. La proposition de résolution a été adoptée de façon globalement très consensuelle.

La *troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme* a tenu deux réunions auxquelles ont participé M. **Robert del PICCHIA**, Mme **Nadia ESSAYAN**, MM. **Philippe GOSSELIN**, **Didier MARIE** et Mme **Véronique RIOTTON**. Au cours de la première réunion, le lundi 26 mars matin, elle a procédé à un débat préparatoire sur la résolution qui viendra en discussion lors de la prochaine assemblée sur le thème : « Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Intervenant au cours de ce débat, M. **Didier MARIE** s'est réjoui de l'initiative prise par les Nations Unies. Il a jugé nécessaire de disposer des données sûres et objectives pour battre en brèche les idées préconçues et les préjugés xénophobes car aucun pays n'échappe aux effets de ces migrations, qui sont à la fois un facteur de croissance, de développement et d'épanouissement, mais qui comportent également une dimension tragique. Il a insisté sur la nécessité de distinguer un certain nombre de notions pour clarifier le débat : la situation des

réfugiés mérite un traitement et un texte spécifique ; parmi les migrations, il faut distinguer celles qui sont régulières et celles qui ne le sont pas ; enfin, il sera nécessaire de doter un jour d'un statut particulier les migrants qui seront poussés à quitter leur pays du fait des dérèglements climatiques. M. Didier MARIE a ensuite évoqué les grands enjeux qui sous-tendent l'objectif de migrations sûres, ordonnées et régulières : celui de l'aide au développement des pays d'origine et des pays de transit, pour éviter qu'ils ne se vident de leurs forces vives, et pour faciliter les retours de ceux qui sont partis ; celui de la lutte contre les trafics ; enfin, celui de la garantie des droits du pays d'accueil qui doit garder la maîtrise des conditions d'accès à son territoire pour assurer aux populations qu'il accueille un accès à un hébergement décent, à l'éducation et au travail, et aussi pour garantir des conditions de retour dignes à ceux qui sont déboutés de leur demande de séjour. Évoquant les débats très vifs, exacerbés par les prises de position des partis populistes et xénophobes, qui se déroulent actuellement en Europe et en France sur ces sujets, il a invité les parlementaires à faire prévaloir un esprit de raison et d'humanité, et à ne pas oublier que nos pays se sont enrichis au cours des âges de l'apport de nombreuses générations de migrants.

Au cours d'une seconde réunion qui s'est tenue le mardi 27 mars dans l'après-midi, la commission a examiné une proposition de débat intitulée « Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGTBI », proposition qui avait déjà été adoptée par la commission à Saint-Petersbourg, en octobre 2017, mais qui avait été renvoyée à la commission par la présidente de séance lors de l'assemblée plénière sous la pression d'une salle particulièrement houleuse. À l'issue d'un débat animé, auquel a pris part M. **Didier MARIE**, et où se sont affrontées deux visions antinomiques, la commission a de nouveau approuvé, grâce en particulier à une forte mobilisation du groupe des Douze Plus, le principe de la discussion de ce thème lors de la 139^e assemblée de l'UIP. Toutefois, lors de l'annonce de cette décision devant l'Assemblée le 28 mars, un nouvel incident de séance a conduit à reporter une nouvelle fois la décision à la prochaine Assemblée, témoignant de la vigueur des oppositions.

M. **Didier MARIE** a en outre participé à un *Atelier sur la protection des réfugiés et les systèmes d'asile nationaux* qui s'est tenu le samedi 24 mars dans l'après-midi.

VI - LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES

Mme **Laurence DUMONT** a participé à cinq des six séances du comité des droits de l'homme des parlementaires qui ont été tenues à huis clos du vendredi 23 au mardi 27 mars.

Les conclusions du comité ont été débattues et adoptées par le Conseil directeur lors de sa séance du mercredi 28 octobre. Les décisions portent sur la situation de parlementaires ou d'anciens parlementaires au Cambodge, aux Maldives, en Mongolie, au Niger, aux Philippines, en Turquie, au Venezuela et en Zambie. Elles ont été communiquées aux présidents des groupes d'amitié de l'Assemblée nationale et du Sénat concernés. La situation de 57 députés a particulièrement retenu l'attention du Conseil directeur. Avec résolution et courage, Mme Hisyar Ozsoy, députée membre de la délégation turque, appartenant au parti démocratique populaire (HDP), a pris la parole pour rappeler que les députés HDP ne sont pas les seuls à avoir été emprisonnés : tous les partis d'opposition sont visés. Alors que le HDP a obtenu plus de 10 % des voix, l'Assemblée a levé l'immunité de ses élus. Rejetant la qualification de terroriste appliquée à ces parlementaires, l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe a condamné cette décision. Elle a conclu qu'il n'y avait plus de possibilité d'être aujourd'hui critique en Turquie : les députés d'opposition sont aujourd'hui poursuivis en justice pour leurs propos. Elle-même n'est pas sûre de pouvoir reparler devant l'UIP. Quant au HDP, après avoir obtenu plus de 6 millions de voix aux élections, il compte

6000 membres en prison, dont de nombreux maires et députés.

VII - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a participé à la réunion du lundi 26 mars de ce comité. Le comité a débattu de la situation de Jérusalem, le secrétaire général de l'UIP ayant indiqué avoir reçu pas moins de quatorze lettres de l'assemblée de Palestine dénonçant la décision de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël et de réduire drastiquement la contribution américaine à l'UNRWA.

Le comité a ensuite débattu du contenu de la prochaine étape du programme « projets de paix » qui concernera la science et la technologie avec le concours de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a souligné l'importance de mener des actions concrètes mesurables sur le terrain. Il a rappelé que la position de la France reste inchangée dans le conflit israélo-palestinien (deux États viables dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem pour capitale commune une fois la paix établie) et qu'avant d'être député il avait géré deux projets de coopération décentralisée à Beer Sheva (Israël) et Jéricho (Palestine) qui ont prouvé qu'il était possible de travailler en harmonie même dans des moments difficiles. Les projets relatifs à l'eau et les technologies lancés par l'UIP doivent être poursuivis tout en ouvrant une nouvelle page sur les sciences et les technologies.

M. Maurizio Bona, conseiller du directeur général du CERN, a présenté l'avancement des écoles de la science pour la paix sur le thème de l'eau : les premiers cours devraient débiter le 20 mai dans des villages palestiniens. Il serait facile de rebondir ultérieurement sur le thème de la science et des technologies qui est moins politiquement sensible que l'eau et l'énergie. Des propositions de réalisation et de financement seront présentées à la prochaine réunion.

VIII – GROUPES DE TRAVAIL SUR LA SYRIE ET SUR LE TERRORISME

Le groupe de travail sur la Syrie, présidé par M. Konstantin Kosachev (Russie), dont est membre M. Robert del Picchia (France), n'a pas pu se réunir du fait du refus de la délégation syrienne de participer aux discussions. Lors de la réunion du 27 mars du comité exécutif, M. Konstantin Kosachev a fait un point sur la situation. Après un rappel historique², il a souligné que pour que ce groupe fonctionne, toutes les parties au conflit doivent accepter de le rencontrer. Le problème vient du régime de Damas qui pense que se mettre en rapport avec l'UIP reviendrait à internationaliser le conflit alors que selon Bachar el-Assad ce conflit est interne et antiterroriste. Lors de la conférence de Sotchi des 29 et 30 janvier 2018, si les autorités de Damas étaient présentes contrairement au Comité des négociations syriennes qui a refusé de venir, ce qu'il a ensuite regretté, le Président Bachar el-Assad a fortement critiqué, après coup, les documents issus de Sotchi. M. Konstantin Kosachev a fait part de son mécontentement face à cette situation de blocage : M. Staffan de Mistura, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Syrie, avait raison lorsqu'il lui disait en septembre 2017 que l'intervention des parlementaires devait être faite avant novembre ou

² L'idée de ce groupe est venue à M. Kosachev lors d'une visite à Damas en décembre 2016 avec le Parlement européen au cours de laquelle Bachar el-Assad avait déclaré vouloir voir les parlementaires s'impliquer dans le processus de paix en Syrie. Le groupe de travail a été monté en mars 2017 lors de l'Assemblée de Dhaka. Staffan de Mistura avait incité, en septembre 2017, les parlementaires à presser le pas et à se rendre à Damas pour rencontrer toutes les parties au conflit. En octobre, à Saint-Petersbourg, le groupe a rencontré plusieurs délégations de la région et cherché à entrer en relation avec la délégation syrienne conduite par le président de son parlement qu'elle a fini par voir le dernier jour de la session en séance plénière. Il a demandé que l'UIP adresse une lettre officielle de demande de visite, ce qui a été fait mais la lettre est restée sans réponse.

décembre 2017 car, après, Damas aurait le sentiment d'avoir gagné la guerre sur le terrain et ne sentirait plus l'intérêt d'entrer en relation avec des responsables politiques. Il a conclu qu'il ne voyait pas quoi faire à présent si ce n'est rencontrer les autorités syriennes pour leur expliquer que la situation actuelle n'était pas une victoire pour elles.

Lors de la réunion du comité exécutif, M. **Robert del PICCHIA** a souligné que les parlementaires ne feraient pas la paix en Syrie mais qu'ils peuvent sensibiliser les parlementaires syriens à l'importance de respecter un minimum de démocratie en Syrie. M. Bachar el-Assad pense avoir gagné mais il existe des oppositions en Syrie et le pays est détruit : 400 à 500 milliards de dollars seraient nécessaires à sa reconstruction, que ni les États-Unis, ni la Russie, ni la Banque mondiale ne veulent financer, et pour l'Union européenne c'est hors de ses moyens. Il faut donc changer la situation en promouvant des élections ou un référendum. L'UIP peut difficilement aller plus loin mais il faut persévérer car des événements pourraient favoriser dans l'avenir le groupe de travail sur la Syrie. En réponse à une question, M. Konstantin Kosachev a indiqué que le groupe de travail serait un succès s'il aidait à faire accepter la résolution 2254 de 2015 des Nations Unies par la Syrie, si les autorités syriennes acceptaient la commission de réconciliation, l'adoption d'une nouvelle Constitution et de nouvelles élections.

Le 28 mars après-midi, en fin de réunion du Conseil directeur de l'UIP, M. **Didier MARIE** a pris la parole au nom de la France sur le rapport relatif à la première réunion du groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'UIP afin d'exprimer des réserves. Si le compte rendu et les termes de référence ne posent pas de problème en soi, la France conteste, comme l'a indiqué Robert del Picchia lors de la réunion du comité exécutif, la méthode qui a prévalu pour la formation de ce groupe. Pour la France, sa composition n'est pas pertinente et elle regrette, entre autre, que les pays européens les plus frappés par le terrorisme n'en soient pas membres. En conséquence, la France ne prendra pas part à ce groupe et se réserve la possibilité de dénoncer toute décision ou position qui irait à l'encontre de ses intérêts. Il a indiqué que la délégation allemande lui avait fait connaître son intention d'exprimer la même réserve par écrit.

Cette intervention a déclenché une vague de prises de parole pour dénoncer la façon dont ce groupe avait été constitué et faire part des inquiétudes de nombreuses délégations. Après une heure de débat, prenant acte à la fois de la vigueur des critiques et de l'absence de consensus, la présidente de l'UIP a fait acter par le conseil exécutif la décision de renvoyer la composition et la définition du mandat du groupe à la réunion du prochain comité exécutif. Toutefois, dans un second temps, sur la demande du secrétaire général, le conseil directeur a décidé par 23 voix contre 17 d'autoriser le groupe à poursuivre ses travaux dans sa composition actuelle, nonobstant les décisions qui pourraient être prises lors du prochain conseil directeur.

IX – RÉUNIONS BILATÉRALES DE LA DÉLÉGATION

Le 25 mars, Mme **Sophie ERRANTE** et Mme **Nadia ESSAYAN** se sont entretenues avec une partie de la délégation israélienne conduite par son chef, M. Nachman Shai, à la demande de cette dernière. La discussion a essentiellement porté sur les points d'urgence soumis à l'Assemblée et les raisons pour lesquelles Israël a déposé une proposition de point d'urgence sur « *les répercussions des activités pernicieuses de l'Iran, menées par le Corps des gardiens de la révolution islamique et sa Force Al-Qods dans les principaux théâtres d'opération du Moyen-Orient, comme la Syrie, le Liban, l'Iraq et le Yémen, et sur la scène palestinienne* ». Mme Sophie Errante a réitéré la position de la France exprimée lors de la réunion du groupe

des Douze plus la veille et a fait part de son désaccord avec la méthode suivie pour la constitution du groupe de travail sur le terrorisme de l'UIP. Elle a indiqué que dans ces conditions la France n'y participerait pas, tout comme le Royaume-Uni et l'Allemagne.

M. Nachman Shai a exposé ses inquiétudes quant à la persistance de la question des réfugiés palestiniens, qui n'a pas vraiment évolué depuis 1948 alors même que le nombre de réfugiés s'accroît continûment sans effort d'accueil de la part des pays arabes riches tandis qu'Israël a accueilli sur son sol plus d'un million de Juifs expulsés des pays arabes où ils vivaient après la guerre de 1948. Il a jugé que l'UNRWA disposait de fonds importants mais était corrompue.

Le 27 mars, à sa demande, M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a reçu en entretien au siège du HCR une délégation composée d'**Edouard COURTIAL**, **Laurence DUMONT**, **Nadia ESSAYAN**, **Philippe GOSSELIN**, **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** et **Véronique RIOTTON**, accompagnée par M. Frédéric Paruta, conseiller à la représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève. L'entretien a tout d'abord porté sur le projet de loi relatif à l'immigration et le droit d'asile. M. Filippo Grandi s'est déclaré hostile à la procédure de Dublin mais plutôt favorable aux dispositions proposées par le Gouvernement français, ayant le sentiment d'avoir été entendu par la présidence de la République sur plusieurs points. Cependant, le HCR estime que l'accélération de la procédure d'examen des demandes d'asile (délai de recours ramené d'un mois à 15 jours) comporte des risques ; les limites posées au recours au juge sont également source de craintes ; l'usage de la langue du migrant pose également problème et le HCR est enfin opposé à la rétention administrative des mineurs.

L'entretien a également permis de faire le point sur les migrations dans le monde, les nouveaux foyers apparus en Amérique centrale, notamment au Nicaragua, devant être observés de près. M. Filippo Grandi a été interrogé sur son approche des réfugiés climatiques pour lesquels il ne peut encore proposer de définition consensuelle. Cette question reste très délicate car si les réfugiés politiques peuvent être évités par une action des politiques, les réfugiés climatiques sont une tendance lourde de long terme.

Interrogé par Mme **Nadia ESSAYAN** sur la possibilité de verser les aides des Nations Unies aux réfugiés présents au Liban en tant qu'aides au retour en Syrie, M. Filippo Grandi a estimé cela impossible car le HCR n'est pas en mesure d'assurer que des zones de la Syrie sont à présent sûres pour accueillir le retour des réfugiés. Il convient d'attendre de voir comment la situation évolue. En revanche, il lui paraît indispensable d'aider davantage le Liban.

Concernant la contribution de la France au HCR³, si le Président Emmanuel Macron s'est engagé à la stabiliser après une baisse régulière, M. Filippo Grandi a fait valoir qu'une baisse des contributions entraînerait une réduction des interventions du HCR et, par voie de conséquence, un accroissement des migrations vers l'Europe.

X - MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

Les amendements déposés par la présidente de l'UIP et M. Konstantin Kosachev (Russie) ayant été retirés à la suite de la décision du comité exécutif du 23 mars, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, le 28 mars, les seuls amendements présentés par le Secrétariat de l'UIP afin de mettre en œuvre une demande du comité exécutif adoptée en octobre 2017 à Saint-

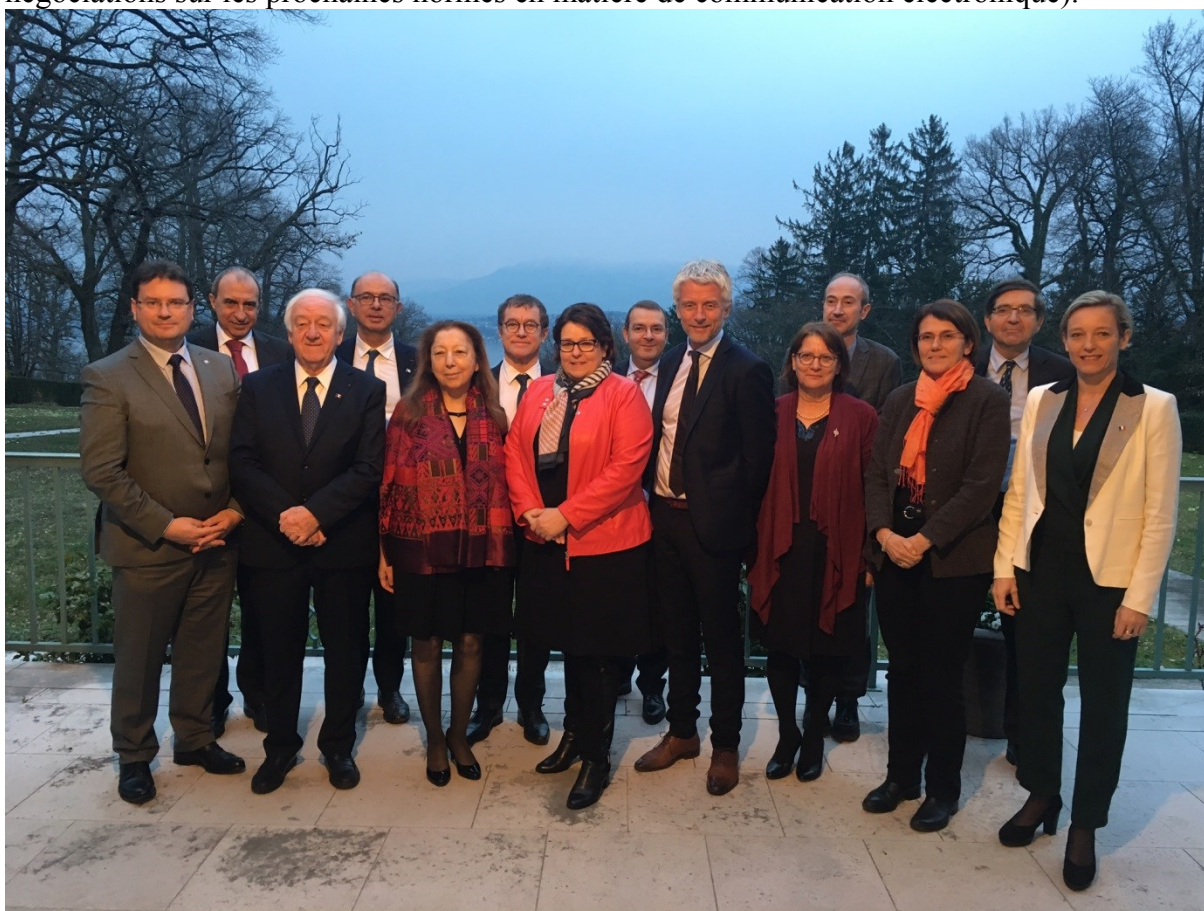
³ 40 millions de dollars en 2017, contre 477 millions pour l'Allemagne, 436 millions pour l'Union européenne, 152 millions pour le Royaume-Uni et 112 millions pour la Suède.

Pétersbourg visant à favoriser la présence de jeunes parlementaires, c'est-à-dire âgés de moins de 45 ans, au sein des délégations :

- l'effectif maximal des délégations (8 pour la France) est augmenté d'une unité si au moins un jeune parlementaire en faisait partie, à condition que les deux sexes soient représentés et que le membre soit à jour de ses cotisations ;
- un temps de parole supplémentaire de 2 minutes peut être accordé à jeune parlementaire lors du débat général, en plus du temps de parole des deux représentants maximum par délégation (maximum de 7 minutes : 6 minutes pour le premier orateur et le temps restant dans la limite de 7 minutes pour le second orateur éventuel).

—*—

À l'occasion de l'Assemblée, Son Exc. Mme Élisabeth LAURIN, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève, a offert un dîner en l'honneur de la délégation parlementaire, le 26 mars, à la Résidence de France, en présence de ses principaux collaborateurs et de M. Pascal Sanjuan, directeur des stages de l'ENA. Ce dîner a permis de faire un point sur les questions traitées aux Nations Unies à Genève (gestion des migrants et des réfugiés, suivi des négociations du pacte mondial pour les migrations par l'Organisation internationale pour les migrations, appréciation du Haut-Commissariat pour les réfugiés sur les réformes du droit d'asile et de l'immigration préparées par le Gouvernement français, situation en Syrie, action des Nations Unies en faveur des droits de l'homme, négociations sur les prochaines normes en matière de communication électronique).



De gauche à droite : Philippe Gosselin, Jean-Louis Schroedt-Girard, Robert del Picchia, Loïc Vance, Elisabeth Laurin, Pascal Sanjuan, Sophie Errante, Didier Eifermann, Hubert Julien-Laferrière, Nadia Essayan, Frédéric Paruta (conseiller à l'ambassade), Laurence Dumont, Christophe Pallez, Véronique Riotton.